

Nantes, le 12 janvier 2018

Envoyé spécial – les établissements publics classés à risques

DES DIAGNOSTICS RASSURANTS DANS LES LYCEES DES PAYS DE LA LOIRE

Pour faire suite à l'émission « Envoyé spécial », diffusée ce jeudi 11 janvier au sujet d'établissements publics présentant des niveaux de pollutions à divers degrés, la Région souhaite apporter quelques précisions :

L'Etat a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'action 19 du 2ème Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des écoles, collèges et lycées, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).

En 2012, en vue de l'écriture d'une réglementation sur la qualité de l'air, l'Etat a engagé une démarche de diagnostic des sols, des lieux accueillant les enfants et les adolescents dans tous les établissements ayant été construits sur d'anciens sites industriels. Plusieurs sites dans l'académie de Nantes dont les lycées Yourcenar au Mans, Douanier Rousseau à Laval et Jules Verne à Nantes ont été recensés. Le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) diligenté par la Préfecture a mené avec l'autorisation de la Région en 2013 des diagnostics de la qualité de l'air sur ces trois lycées (situés à proximité de sites potentiellement pollués).

Sur le site du lycée Douanier Rousseau à Laval (53), les travaux (170k€) engagés par la Région en 2013 et 2014, ont été considérés comme « efficaces » par l'ADEME (réunion en préfecture du 21 décembre 2017). Ces premiers résultats positifs feront l'objet d'une nouvelle campagne de mesure par l'ADEME afin de confirmer l'absence de polluants dans le lycée. Par ailleurs, le projet d'extension du lycée fera l'objet d'un plan de gestion des sols.

Au lycée Marguerite Yourcenar au Mans (72), les conclusions du rapport du BRGM stipulent que « la qualité de l'air » à l'intérieur des locaux est satisfaisante dans la configuration actuelle des locaux. Néanmoins, les concentrations en COHV dans l'air sous la dalle du rez-de-chaussée du bât A1 seraient problématiques si elles étaient mesurées dans l'air intérieur. A cet égard, la Région veille à ce qu'aucuns travaux de percement de la dalle ne soient réalisés afin de maintenir la qualité de l'air ambiant. La Région a par ailleurs sollicité le BRGM pour mettre en place un plan de prévention au sein du lycée afin de garantir la pérennité de la qualité de l'air.

Au lycée Jules Verne, les investigations qui confirment la présence de substances volatiles sous les dalles des bâtiments sont en faible concentration dans l'air intérieur sans lien avec les anciennes activités BASIAS. Le lycée est donc classé en « catégorie B » : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions provenant des sites BASIAS à proximité de l'établissement, que les pollutions soient potentielles ou avérées.

La Région est restée très attentive pour que ces investigations, mesures et autres travaux soient menés en toute transparence avec les lycées, ne suscitant aucune inquiétude particulière de leur part.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92